

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DFFD	Date	19 janvier 2024
Numéro		Heure	12h37

Auteur-e(-s) : Christine Ammann Tschopp		Lié à (obligatoire) : ad 23.235
Titre : Amendement au postulat Andreas Jurt, du 25 septembre 2023, Financement du Plan climat 2040 via une plateforme de « crowdlending »		
Contenu : <i>En parallèle d'un financement via un emprunt traditionnel, pourquoi ne pas créer une plateforme de crowdlending, réservée uniquement aux résidents privés et institutionnels (contribuables neuchâtelois et sociétés ayant leur siège social dans le canton de Neuchâtel) ? Nous pourrions commencer avec une tranche de 55 millions de francs pour les 52 nouvelles mesures proposées (hors investissements dans des mesures déjà en déploiement).</i>		
Motivation (facultatif) : Le financement participatif n'exclut pas d'autres moyens de financement ordinaires additionnels.		

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Christine Ammann Tschopp		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Barbara Blanc		